



MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

SECTEUR ENVIRONNANT DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA Règlement numéro 279-2017 relatif au zonage

ANNEXE 3

MRC D'ANTOINE-LABELLE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Réalisation: Ginette Mann, tech. carto. et géomatique
Source: Base de données topographiques du Québec (BDTQ),
Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP).
Rénovation cadastrale

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.
Échelle: 1:100 000
Juin 2017